

## ISABELLE DE PORTUGAL ET BRUGES : DES RELATIONS PRIVILÉGIÉES

M. SOMMÉ °

Les fêtes organisées à Bruges lors de la première entrée d'Isabelle de Portugal, le 8 janvier 1430, le lendemain de son mariage à L'Ecluse avec Philippe le Bon, ont marqué le début d'une longue entente entre la duchesse et la grande cité maritime flamande. L'attrait qu'exerçait la ville sur Isabelle est révélé par une expression relevée dans le compte des travaux effectués au palais princier entre 1448 et 1452: "Autre ouvraige de machonnerie fait du commandement et ordonnance de madame la duchesse pour deffaire le galatas estans dessus les petites chambres et, ou lieu de ce, faire terrasse et les murs a creteaux pour mieulx avoir regard par la ville"<sup>1</sup>. De toutes les grandes résidences princières, Bruges est la seule qui soit ouverte sur la mer et susceptible, avec ses bateaux, son animation commerciale et son caractère cosmopolite, de rappeler à la nouvelle duchesse l'atmosphère de la ville de Lisbonne. La présence des marchands portugais était certainement aussi pour elle un facteur d'attraction. De leur côté, les Brugeois ont pu rapidement apprécier le vif intérêt et la compétence d'Isabelle pour les questions commerciales et la défense des intérêts économiques flamands.

Afin de mettre en valeur la nature privilégiée des relations entre Isabelle de Portugal et Bruges, nous en retiendrons successivement trois aspects: la place de la ville comme résidence princière, les différents types de rapports entre les Brugeois et la duchesse, rapports de pouvoir ou rapports personnels, et enfin la façon dont Isabelle a protégé les intérêts des étrangers établis à Bruges, particulièrement ceux des Portugais.

Le premier séjour qu'Isabelle de Portugal effectua à Bruges dura huit jours, du 8 au 16 janvier 1430<sup>2</sup>. Après son arrivée à L'Ecluse le 25 décembre 1429,

°Université d'Artois, Arras.

<sup>1</sup>. Bruxelles, Archives générales du royaume (AGR), Chambre des comptes, n° 23792, f° 3. Au f° 5v°, l'expression est reprise de façon presque identique: "terrace pour avoir plainement regard par la ville".

<sup>2</sup>. Pour le récit de l'arrivée d'Isabelle en Flandre et les fêtes de Bruges, cf. L.P. Gachard, "Copie du verbal du voyage de Portugal,..." dans *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, 2, Bruxelles, 1834, p. 63-91, nouvelle édition dans J. Paviot, *Portugal et Bourgogne au XV<sup>e</sup> siècle. Recueil de documents extraits des archives bourguignonnes (1384-1482)*, Lisbonne-Paris, Centre culturel Calouste Gulbenkian, 1995, p. 205-218; et J. Lefèvre de Saint-Rémy, *Chronique*, éd. F. Morand, Paris, 2, 1881 (Société de l'histoire de France), p. 151-171.

elle avait demeuré dans ce port avec sa suite pendant une douzaine de jours “pour elle et ses gens ung peu refaire de la maladie de la mer”<sup>3</sup>. C’est là aussi que s’établirent ses premiers contacts avec le duc qui lui rendit plusieurs fois visite, avec de nombreux nobles, ecclésiastiques et bourgeois, et des députés des institutions représentatives du pays, les trois Etats et les Quatre Membres de Flandre<sup>4</sup>. C’est là aussi que l’évêque de Tournai, Jean de Thoisy, célébra le 7 janvier les noces de Philippe et Isabelle, après ratification du mariage qui avait été conclu par procuration à Lisbonne le 25 juillet 1429, par l’intermédiaire du chef de l’ambassade du Portugal Jean de Roubaix<sup>5</sup>.

Le voyage de L’Ecluse à Bruges se fit par bateau avec, la nuit du 7 au 8 janvier, une étape à Damme où furent offertes à la duchesse deux pipes de vin rouge de Gascogne<sup>6</sup>. Pour l’entrée d’Isabelle à Bruges, qui attira une foule innombrable, et la réception qui suivit dans un édifice en bois spécialement ajouté au palais princier, le Prinsenhof ou cour du prince, la ville et le duc avaient déployé un décor éblouissant. La fête se prolongea par une semaine de joutes et de réjouissances. Si les frais engagés par la ville sont connus<sup>7</sup>, il n’en est pas de même des dépenses ducales, les comptes de la recette générale des finances pour 1429 et 1430 ayant disparu. Enguerrand de Monstrelet, qui ne s’attarde pas sur la description des fêtes, fait cependant observer que “Si n’avoit ledit duc a nulles de ses aultres femmes espouser tenu si riche feste comme il fist a ycelle, qui estoit la tierce(...). Et cousta celle feste audit duc tres grand finance”<sup>8</sup>. L’éclat donné aux festivités s’explique à la fois par le prestige d’un mariage avec la fille du roi fondateur de la déjà célèbre dynastie d’Avis, et par la création le 10 janvier de l’ordre de la Toison d’or qui devait unir au duc vingt-quatre chevaliers appartenant aux plus illustres familles des pays bourguignons.

<sup>3</sup> J. Lefèvre de Saint-Rémy, *op. cit.*, p. 158.

<sup>4</sup> L.P. Gachard, *op. cit.*, p. 81; J. Paviot, *op. cit.*, p. 213.

<sup>5</sup> L.P. Gachard, *op. cit.*, p. 71 et J. Paviot, *op. cit.*, p. 209-210. Sur Jean de Roubaix, cf. M. Sommé, “Jean, seigneur de Roubaix et de Herzele”, dans R. de Smedt (sous la direction de), *Les chevaliers de l’Ordre de la Toison d’or au XVe siècle. Notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, Peter Lang, 1994 (Kieler Werkstücke: Reihe D, Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters, 3), p. 26-28.

<sup>6</sup> L. Gilliodts - van Severen, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, Bruges, 4, 1875, p. 511, n. 1.

<sup>7</sup> Cf. les extraits du compte communal de 1429-1430 publiés dans *ibidem*, p. 512-516.

<sup>8</sup> E. de Monstrelet, *Chronique*, éd. L. Douët d’Arcq, Paris, 4, 1860 (Société de l’histoire de France), p. 371-372.

Sans entrer dans le détail de ces fêtes, nous pouvons en retenir quelques caractéristiques. D'abord il s'agit d'une fête dont Isabelle est véritablement le centre. Alors qu'elle défilait en tête d'un cortège triomphal dans les rues de Bruges parées de drap vermeil, suivant le cérémonial traditionnel des entrées princières<sup>9</sup>, le duc se tenait à quelques kilomètres de là, au château de Male. De même il était absent du banquet préparé en l'honneur des dames. Seuls quatre hommes y participaient, assis à la table de la duchesse, son frère Fernando, son neveu le comte d'Ourem, les évêques d'Evora et de Tournai. Une deuxième table rassemblait les dames de la cour, une troisième les Portugaises. Le service était effectué par les plus grands seigneurs de l'entourage ducal. Ce même cérémonial, qui était aussi en usage à la cour de France<sup>10</sup>, sera employé pour les fêtes des noces de Marguerite d'York et de Charles le Téméraire en 1468, également à Bruges<sup>11</sup>, en présence d'ailleurs d'Isabelle de Portugal qui avait négocié les conditions du traité de mariage<sup>12</sup>. D'autre part ces fêtes ont été pour le duc l'occasion d'une manifestation de puissance, notamment à l'intention des nombreux étrangers qui allaient ensuite regagner leur pays: les armoiries abondent dans les entremets du banquet, sur les tapisseries et les tentures, et dans cet arbre de bois doré auquel "pendoient grans escus armoyé des armes des seignouries et pays du duc; et, ou milieu, celles du duc"<sup>13</sup>.

C'est, semble-t-il, au cours des joutes qui suivirent que fut introduite en Flandre une nouvelle façon de combattre, venue du Portugal, de part et d'autre d'une lice. Jean Lefèvre de Saint-Rémy observe en effet que "Le

<sup>9</sup>. Pour les entrées princières, voir parmi les travaux récents: N. Mosselmans, "Les villes face au prince: l'importance réelle de la cérémonie d'entrée solennelle sous le règne de Philippe le Bon", dans *Villes et campagnes au Moyen Age. Mélanges Georges Despy*, éd. J.-M. Duvosquel, A. Dierkens, Liège, 1991, p. 533-548; C. de Méridol, "Théâtre et politique à la fin du Moyen Age: les entrées royales et autres cérémonies. Mises au point et nouveaux aperçus", dans *Théâtre et spectacles d'hier et aujourd'hui, Moyen Age et Renaissance. Actes du 115e congrès national des sociétés savantes*, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1991, p. 179-212; J.-M. Cauchies, "La signification politique des entrées princières dans les Pays-Bas: Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau", *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIIe s.)*, 34, 1994, p. 19-35; et W. Blockmans, "Le dialogue imaginaire entre princes et sujets: les joyeuses entrées en Brabant en 1494 et en 1496", *ibidem*, p. 37-53.

<sup>10</sup>. Aliénor de Poitiers, *Les honneurs de la cour*, éd. La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, Paris, 2, 1826, p. 154: récit des noces de Charles VII en 1413.

<sup>11</sup>. O. de la Marche, *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont, Paris, 4, 1888 (Société de l'histoire de France), "Traictié des nopces de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant", p. 95-144.

<sup>12</sup>. Charles le Téméraire lui avait confié ses lettres de pouvoir le 24 octobre 1467: T. Rymer, *Foedera, conventiones, litterae et cujusque generis acta publica inter reges Angliae et alios...*, Londres, 11, 1727, p. 612-613.

<sup>13</sup>. J. Lefèvre de Saint-Rémy, *op. cit.*, p. 161.

samedy se firent une joustes à l'usage de Portingal (...). Et furent abatues toutes les liches qui estoient faictes sur la place: sy firent une seule liche à travers, de fort marien, haulte jusque aux espaulles des chevaux, et furent tendues de drap bleu tout au long (...); et joustoient ainsi, au long de la lisse, l'un d'un costé et l'autre de l'autre"<sup>14</sup>.

Les fêtes terminées, le duc emmena son épouse pour la présenter aux habitants des grandes villes de ses différents pays. La duchesse commençait ainsi à partager sa vie itinérante imposée, surtout aux Pays-Bas, par la géographie politique des états.

Bruges vient au deuxième rang des résidences duciales, après Bruxelles qui, depuis l'acquisition du duché de Brabant en 1430, attire de plus en plus la cour<sup>15</sup>. Jusqu'à son départ pour son château de la Motte-au-Bois<sup>16</sup> dans la forêt de Nieppe en 1457, Isabelle de Portugal y séjourne au moins une fois par an, sauf entre 1433 et 1435, dates d'un premier voyage en Bourgogne suivi du congrès de la paix d'Arras, puis en 1437 à cause de la révolte des Brugeois contre le duc, et en 1452. Malgré les lacunes que comporte son itinéraire<sup>17</sup>, on peut estimer que 15 à 20% de son temps s'est passé à Bruges entre 1430 et 1457. Sa fréquentation de la ville augmente en 1441 et s'affirme à partir de 1446, avec notamment un séjour de deux cent quarante-cinq jours entre le 25 août 1450 et le 16 avril 1451. Il est d'ailleurs à remarquer qu'après 1445, avec la résolution des grands problèmes de politique extérieure et la normalisation des relations avec la France et l'Angleterre à laquelle a fortement contribué Isabelle de Portugal, les déplacements du duc et de la duchesse sont moins fréquents et les séjours dans les villes plus longs; l'époque des grands travaux de prestige dans les résidences princières commence.

<sup>14</sup>. *Ibidem*, p. 170. Sur cette innovation: C. Gaier, "Technique des combats singuliers d'après les auteurs «bourguignons» au XVe siècle", *Le Moyen Age*, 91, 1985, p. 437-438 et n. 75.

<sup>15</sup>. Sur les résidences duciales: W. Paravicini, "Die Residenzen der Herzöge von Burgund. 1363-1477", dans H. Patze, W. Paravicini éd., *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 1991, p. 207-263 (dont quatorze pages de bibliographie).

<sup>16</sup>. La Motte-au-Bois, Nord, ar. Dunkerque, cant. Hazebrouck, com. Morbecque.

<sup>17</sup>. Baronne Amaury de Lagrange, "Itinéraire d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre", *Annales du Comité flamand de France*, 42, 1938, p. 1-191.

En dehors du château de la Motte-au-Bois où elle devait se retirer, le palais de Bruges est la seule résidence dans laquelle la duchesse ait engagé des travaux à ses propres frais. Elle y fit en effet démolir et reconstruire la maison qu'elle occupait jusque là. Dans sa lettre de commission de Gauthier (ou Woutrequin) le Marchand, désigné pour tenir le compte des travaux le 10 août 1446, elle précise que l'argent nécessaire lui sera fourni par le receveur général de ses finances, le Brugeois Paul Deschamps, et par le receveur de sa châtellenie de Cassel et du bois de Nieppe<sup>18</sup>. Au total elle consacra 3 318 l. 2 s. 6 d. à la construction, auxquels il faut ajouter la valeur de dix-huit "grands et longs chenes" et de près de quatre cents poutres de la forêt de Nieppe, qui furent transportés par bateau jusqu'à Bruges<sup>19</sup>. Elle plaça auprès de Gauthier le Marchand pour l'assister, et peut-être le contrôler, l'un de ses valets de chambre, Francequin du Jardin<sup>20</sup>. La nouvelle maison comprenait trois étages et deux pignons, elle mesurait 76 pieds de long sur 26 de large, soit environ 21 mètres sur 7<sup>21</sup>. En même temps étaient commencés sur l'ordre du duc des travaux de restauration des bâtiments de l'ancien palais ducal<sup>22</sup>. Le compte des travaux effectués entre 1448 et 1452 montre que la duchesse s'en est occupée très attentivement, fournissant encore du bois de la forêt de Nieppe et négociant elle-même avec les artisans le prix du travail à la tâche, c'est-à-dire au forfait<sup>23</sup>. Elle prêta également de l'argent pris sur les recettes de sa chambre aux deniers<sup>24</sup>.

<sup>18</sup>. AGR, CC, n° 27391, f° 1.

<sup>19</sup>. *Ibidem*, f° 15 et v°. La monnaie de compte est la livre de 40 gros de Flandre.

<sup>20</sup>. *Ibidem*, f° 19v°. Il reçut des gages pour quatre mois, d'octobre 1446 à janvier 1447.

<sup>21</sup>. Le pied de Bruges valait entre 273 et 276 mm au XIV<sup>e</sup> siècle. A. Machabey, *La métrologie dans les musées de province et sa contribution à l'histoire des poids et mesures en France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1959, p. 56.

<sup>22</sup>. AGR, CC, n° 27390. Cf. A. van Zuylen van Nyevelt, *Episodes de la vie des ducs de Bourgogne à Bruges*, Bruges, 1937, p. 267-271.

<sup>23</sup>. AGR, CC, n° 23792. Exemple f° 2v°: "A maistre Michiel Goedghebuer, maistre maçon de Bruges, auquel par ma tres redoubtee dame madame la duchesse de Bourgoingne, en la presence de Pierre Bladelin dit Leestmakere, conseiller et maistre d'ostel de mondit seigneur, et maistre Paul Deschamps, secretaire et receveur general des finances de madicte dame, a esté marchandé en tasque de rompre ou faire rompre et demolir le mur estans du long de la maison et chambre du costé vers le jeu de paume...". Sur le travail à la tâche, cf. J.-P. Sosson, "Chantiers urbains, chantiers ducaux dans les anciens Pays-Bas méridionaux", *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> s.)*, 33, 1993, p. 156-159.

<sup>24</sup>. AGR, CC, n° 23792, f° 1 v°: 400 écus de 48 gros versés par son maître de la chambre aux deniers Jean Fabien, "en deniers prestéz et paiez par madicte dame pour convertir esdiz ouvraiges, et ce des deniers venant des appointemens bailliés audit Fabien pour la despence ordinaire d'icelle madame la duchesse".

Beaucoup de séjours de la duchesse à Bruges, dans lesquels étaient inclus des déplacements à L'Écluse, étaient motivés par des questions politiques et économiques. Le duc a en effet très vite confié à son épouse de grandes responsabilités en Flandre, ainsi, à l'occasion d'un voyage en Bourgogne, une première délégation de pouvoirs pendant quatre mois de fin janvier à fin mai 1432<sup>25</sup>. En effet, dès 1430, Isabelle de Portugal s'était familiarisée avec les problèmes flamands en assistant aux côtés du duc à des réunions avec les Quatre Membres de Flandre<sup>26</sup>; elle se spécialisa progressivement dans les questions économiques et dans la défense, comme le montrent clairement ses interventions après la rupture avec l'Angleterre, consécutive à la réconciliation entre la Bourgogne et la France au traité d'Arras en septembre 1435<sup>27</sup>. Après l'échec du siège de Calais à la fin de juillet 1436<sup>28</sup>, lorsque les Anglais débarquèrent en Flandre, elle reçut le 10 août à Gand des députés des Quatre Membres qui lui demandaient de venir à Bruges et d'organiser la défense du pays, le duc se trouvant alors à Arras<sup>29</sup>. Sa mission était délicate car il fallait convaincre les Flamands, qui avaient brusquement quitté le siège de Calais le 28 juillet, provoquant ainsi son abandon, de reprendre les armes. Le duc l'avait chargée de transmettre son appel à la mobilisation au grand conseil ou Collace de Gand, puis à Bruges aux habitants de Bruges, d'Ypres et du Franc: "Item mondit seigneur a escript a ceulx d'Ypre et Franc que pour ceste matere ils soient a Bruges le lundi au soir [13 août] où madite dame se traيرا incontinent après ce que ladite Collace sera faite a Gand"<sup>30</sup>. En fait la duchesse

<sup>25</sup>. Parti de Douai le 21 janvier (H. Vander Linden, *Itinéraires de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (1419-1467) et de Charles, comte de Charolais (1433-1467)*, Bruxelles, 1940, p. 98), le duc est de retour à Gand le 22 mai: Lille, Archives départementales du Nord (ADN), B 1945, f° 27 et v°.

<sup>26</sup>. W. Blockmans, *De volksvertegenwoordiging in Vlaanderen in de overgang van Middeleeuwen naar Nieuwe Tijden (1384-1506)*, Bruxelles, 1978, p. 156-157.

<sup>27</sup>. Cf. principalement G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, Paris, 1881-1891, 2, p. 505-559; J.G. Dickinson, *The Congress of Arras, 1435. A study in medieval diplomacy*, Oxford, 1955; et R. Vaughan, *Philip the Good. The apogee of Burgundy*, Londres, 1970, p. 98-107.

<sup>28</sup>. Sur le siège de Calais: M.-R. Thielemans, *Bourgogne et Angleterre. Relations politiques et économiques entre les Pays-Bas Bourguignons et l'Angleterre. 1435-1467*, Bruxelles, 1966, p. 65-107; R. Vaughan, *op. cit.*, p. 74-84; M. Sommé, "L'armée bourguignonne au siège de Calais", dans P. Contamine, C. Giry-Deloison, M. Keen éd., *Guerre et Société en France, en Angleterre et en Bourgogne. XIVe-XVe siècle*, Lille, Centre d'Histoire de la région du Nord et de l'Europe du Nord-Ouest, 1991, p. 197-219; et J. Paviot, *La politique navale des ducs de Bourgogne*, Presses universitaires de Lille, 1995, p. 69-83.

<sup>29</sup>. W. Devreker, *Isabella van Portugal (1397-1471)*, Mémoire de licence dactylographié, Rijksuniversiteit, Gand, 1973-1974, p. 105.

<sup>30</sup>. V. Fris, "Documents gantois concernant la levée du siège de Calais en 1436", dans *Mélanges Paul Frédéricq*, Bruxelles, 1904, p. 252 et 254-255.

a devancé les instructions ducales et a su être persuasive: le 11, elle était à Bruges, et le 12 un contingent de Brugeois se mettait en route pour Oostburg, puis L'Ecluse<sup>31</sup>. Dans le même temps elle prêtait d'ailleurs au receveur général de Flandre 2 400 livres "pour convertir ou fait de ladicté armée pour rebouter les Anglois qui estoient venus es païs de Cadsent et d'Oostbourg"<sup>32</sup>.

Au retour de cette expédition, Bruges fut le théâtre d'une insurrection qui connut une recrudescence en 1437<sup>33</sup>. Dans cette circonstance, les Brugeois eurent plusieurs fois recours à la duchesse comme médiatrice, bien qu'elle eût personnellement été prise à partie le 28 août 1436, alors qu'elle tentait de faire fuir de la ville deux dames de son entourage: "Et il y eut un nommé George Vanderbecque, qui fit lever la duchesse et son filz de son chariot, pour querir ceulx de dedens. Laquelle duchesse pour lors y estoit, et l'arestèrent. Et puis après, quand elle se départi, ly ostèrent de son chariot la femme de messire Roland de Hutkerque, et la femme de messire Jehan de Hornes; dont ycelle duchesse fut moult troublée"<sup>34</sup>. Ces deux dames sont Marguerite de Comines, épouse de Roland d'Uutkerque, capitaine de L'Ecluse<sup>35</sup>, et Marguerite de la Trémoille<sup>36</sup>, femme de l'amiral Jean de Hornes qui avait été agressé mortellement près d'Ostende le 13 août<sup>37</sup>. Ces faits sont partiellement évoqués dans la longue lettre de grâce accordée par Philippe le Bon à Arras le 4 mars 1438<sup>38</sup>, ainsi que les nombreuses démarches qu'avaient effectuées les Brugeois auprès d'Isabelle pour obtenir son intercession: "lesquelz deputez oys par nostre dicte compaignie par pluisieurs et diverses fois se soient retournez en nostre dicte ville"<sup>39</sup>. Ces voyages vers la duchesse à Lille en décembre 1436, à Hesdin en novembre 1437, à Arras en janvier 1438 sont corroborés par les comptes de la ville de Bruges<sup>40</sup>.

<sup>31</sup>. M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 104.

<sup>32</sup>. ADN, B 1961, f° 43 v°.

<sup>33</sup>. R. Vaughan, *op. cit.*, p. 86-92.

<sup>34</sup>. E. de Monstrelet, *op. cit.*, 5, p. 270.

<sup>35</sup>. Sur l'animosité des Brugeois contre Roland d'Uutkerque: M. Boone, "Une famille au service de l'Etat bourguignon naissant. Roland et Jean d'Uutkerke, nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon", *Revue du Nord*, 77, 1995, p. 250-251.

<sup>36</sup>. D. Schwennicke (sous la direction de), *Europäische Stammtafeln zur Geschichte des europäischen Staaten, Neue Folge*, 10, 1986, tableau 5.

<sup>37</sup>. M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 95 et J. Paviot, *op. cit.*, p. 81: Jean de Hornes mourut à Bruges le 20 août 1436.

<sup>38</sup>. Editée dans L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, 5, p. 136-144.

<sup>39</sup>. *Ibidem*, p. 142.

<sup>40</sup>. *Ibidem*, p. 162.

Alors que le duc n'y revint pas avant 1440, Isabelle de Portugal séjourna à Bruges dès le mois de mai 1438 après la fin de la répression. Elle fut notamment chargée par le duc de recevoir dans la ville tous les habitants du territoire du Franc qui voudraient solliciter une grâce ou une rémission pour des "rebellions et offenses par eulx commises" durant les "desobeissances desdits de Bruges"<sup>41</sup>. Le souverain bailli de Flandre, Colard de Comines, fit publier "par tout le terroir du Franc" que toutes les personnes concernées "se traissent devers madame la duchesse audit Bruges". C'est donc à juste titre que le chroniqueur Adrien de But put écrire que la duchesse avait réconcilié le duc et les Brugeois<sup>42</sup>. Ceux-ci offrirent d'ailleurs à la duchesse une gratification pécuniaire pour la remercier<sup>43</sup>, geste qu'ils renouvelèrent après le succès de certaines de ses interventions diplomatiques en faveur de la Flandre, dans les années 1439-1445.

Gênés dans leurs activités économiques par la rupture des relations avec l'Angleterre en 1435, les Flamands firent rapidement part au duc et à la duchesse de leur désir de paix<sup>44</sup>. Philippe le Bon se déchargea sur son épouse, qui était anglaise par sa mère Philippa de Lancastre, de toutes les négociations avec ce pays. Après avoir examiné à Bruges avec les Quatre Membres les points à débattre avec l'Angleterre<sup>45</sup>, Isabelle obtint dès le mois de février 1439 la signature d'une trêve et en fut remerciée par un don de 7 000 ridders<sup>46</sup>. A la suite des conférences de Gravelines de juillet 1439<sup>47</sup>, un entrecours était signé à Calais le 29 septembre, rétablissant la liberté de commerce entre l'Angleterre, la Flandre et le Brabant pour trois ans<sup>48</sup>. En fait, peu après, le

<sup>41</sup>. ADN, B 1963, f° 117.

<sup>42</sup>. A. de But, *Chronique*, dans *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*. Textes latins, éd. J. Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 1870, p. 258.

<sup>43</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, 5, p. 168: 14 000 ridders qu'elle refusa.

<sup>44</sup>. G. Devreker, *op. cit.*, p. 106: des députés des Quatre Membres sont reçus en juin à Douai par le duc et la duchesse, en juillet à Bruxelles par la duchesse.

<sup>45</sup>. M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 119.

<sup>46</sup>. *Ibidem*, p. 121.

<sup>47</sup>. Les conférences de Gravelines poursuivaient un double objectif, un accord de paix générale entre l'Angleterre et la France, but qui ne put être atteint, et la conclusion d'une trêve commerciale ou entrecours anglo-flamand. En plus de l'ouvrage de M.-R. Thielemans, cf. C.T. Allmand, "The Anglo-French Negotiations, 1439", *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 40, 1967, p. 1-33 et *Id.*, "Documents relating to the Anglo-French Negotiations of 1439", *Camden Miscellany*, 24, 1972, p. 79-149.

<sup>48</sup>. Les Quatre Membres lui attribuèrent 6 000 ridders pour ses frais de négociation: W. Blockmans, *op. cit.*, p. 612-613.



21 janvier 1440, le traité fut prorogé jusqu'au 1er novembre 1447<sup>49</sup>, puis à nouveau régulièrement<sup>50</sup> jusqu'au nouvel entrecours négocié une dernière fois par la duchesse, en même temps que le contrat de mariage de son fils avec Marguerite d'York en 1467<sup>51</sup>.

Les Quatre Membres furent également satisfaits d'un accord conclu en juillet 1445 par Isabelle lors des conférences de Châlons-sur-Marne avec le roi Charles VII<sup>52</sup>. Ce traité mettait fin pour neuf ans aux jugements en appel devant le parlement de Paris de sentences prononcées par les tribunaux de Flandre<sup>53</sup>. En contrepartie, la duchesse dut promettre de payer aux officiers royaux 6 000 écus d'or qui lui furent avancés à Tournai par neuf cautions, parmi lesquelles Paul Deschamps<sup>54</sup>. La ville de Bruges, qui avait été à l'initiative de cette demande de limitation du ressort du parlement<sup>55</sup>, accepta alors de prêter les 6 000 écus dont elle serait ensuite remboursée sur sa part d'imposition<sup>56</sup>. Le soutien de Bruges à la duchesse se manifesta encore l'année suivante par une contribution de 2 400 livres pour l'achat d'une tapisserie destinée à sa chambre dans son nouvel hôtel du Prinsenhof, après un renouvellement de l'entrecours avec l'Angleterre<sup>57</sup>.

<sup>49</sup>. M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 134.

<sup>50</sup>. *Ibidem*, tableau p. 479.

<sup>51</sup>. Voir la lettre de pouvoir de Charles à sa mère, copiée à la suite du texte de l'entrecours conclu le 24 novembre 1467, dans T. Rymer, *Foedera, conventiones...*, Londres, 11, 1727, p. 612-613.

<sup>52</sup>. De nombreux documents sur ces conférences sont publiés dans U. Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, Dijon, 4, 1781, Preuves n° 141-148; M. d'Escouchy, *Chronique*, éd. G. du Fresne de Beaucourt, Paris, 3, 1864 (Société de l'histoire de France), p. 98-112; et A. Tuetey, *Les écorcheurs sous Charles VII. Episodes de l'histoire militaire de la France au XVe siècle d'après des documents inédits*, Montbéliard, 2, 1874, p. 179-197.

<sup>53</sup>. S. Dauchy, "Le parlement de Paris, juge contraignant ou arbitre conciliant? Les conflits entre Philippe le Bon et ses bonnes villes de Flandre", *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 33, 1993, p. 143.

<sup>54</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, p. 280-281.

<sup>55</sup>. W. Blockmans, *op. cit.*, p. 533.

<sup>56</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, 5, p. 280-281. Par ailleurs les Quatre Membres payèrent 40 000 écus pour les frais d'ambassade: W. Blockmans, *op. cit.*, p. 533.

<sup>57</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, p. 298. Le renouvellement est daté du 4 août 1446; M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 479.

Dans les différentes négociations qu'elle mena, Isabelle de Portugal était généralement secondée par son secrétaire brugeois Paul Deschamps (ou van Overtvelt<sup>58</sup>), qui effectua plusieurs missions en Angleterre<sup>59</sup>. Elle utilisa aussi les services d'un autre Brugeois, Roland Pippe (ou Pypen), secrétaire et gouverneur des finances extraordinaires du comte de Charolais<sup>60</sup>, certainement apparenté à Paul Deschamps puisque sa femme s'appelait Madeleine van Overtvelt<sup>61</sup>. D'abord secrétaire du duc, Paul Deschamps fut ensuite attaché à la duchesse comme le montre le paiement de ses gages avec le personnel de l'hôtel d'Isabelle, de 1433 à 1451<sup>62</sup>. Il avait sa résidence à Bruges et y recevait parfois la duchesse à dîner ou à souper, ainsi le 3 octobre 1443<sup>63</sup>. Il avait aussi sa chambre au palais princier, à l'instar des hauts personnages de la cour<sup>64</sup>. La duchesse lui avait confié, sans doute depuis 1441, la fonction de receveur général de ses finances<sup>65</sup>. Sa fortune était importante: avant 1438 il avait prêté au duc 3 000 livres de 40 gros<sup>66</sup>. Il reçut en mars 1440, grâce à la recommandation ducale, la ferme de la clergie de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies<sup>67</sup>. Après 1452, il quitta le service de l'hôtel, devint conseiller au conseil de Flandre en 1457, et enfin bailli de Bruges en 1460<sup>68</sup>.

<sup>58</sup>. J. van Rompaey, *Het grafelijk baljuwsambt in Vlaanderen tijdens de Boergondische periode*, Bruxelles, 1967, p. 620.

<sup>59</sup>. En novembre-décembre 1439 et à la fin de l'année 1442: M.-R. Thielemans, *op. cit.*, p. 135, n. 123 et p. 147, n. 210.

<sup>60</sup>. T. Rymer, *op. cit.*, p. 169-171, lettre de commission d'Isabelle datée du 14 mai 1447 pour une ambassade en Angleterre: "maistre Roland Pippe, nostre secretaire".

<sup>61</sup>. J. Bartier, *Légistes et gens de finances au XVe siècle. Les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955, p. 219, n. 6.

<sup>62</sup>. Les gages des officiers des hôtels sont inscrits sur les états journaliers qui comprennent les écrous des gages et les écrous des dépenses du jour. Sur cette source, cf. H. Kruse, *Karl der Kühne als Graf von Charolais und die Funktionsträger seines Hofes*, thèse de doctorat, université de Kiel, 1993, sous presse; *Idem*, "Edition de textes et banques de données servant à l'histoire de l'Hôtel des ducs de Bourgogne au XVe siècle", dans W. Paravicini éd., *Les ateliers de l'Institut Historique Allemand*, Paris, Institut Historique Allemand, 1994, p. 57-72; et M. Sommé, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, une femme au pouvoir au XVe siècle*, thèse de doctorat d'Etat, université Charles de Gaulle-Lille III, 1995, 2, p. 379-384.

<sup>63</sup>. ADN, B 3408, n° 115762: "disner et soupper a Bruges en l'ostel et aux despens de maistre Paulle Descamps".

<sup>64</sup>. AGR, CC, n° 27390, compte des réparations de 1446 à 1448, f° 15: travaux de ferronnerie dans "la chambre dudit maistre Paule".

<sup>65</sup>. Cette fonction apparaît bien dans le compte de Jean de Visen, receveur général des biens de la duchesse en Bourgogne, pour les années 1441-1445: ADN, Cumulus 16050.

<sup>66</sup>. ADN, B 1963, f° 70 v°: il est remboursé de 2 000 livres en janvier 1438.

<sup>67</sup>. ADN, B 17660, chemise "Clercs des fermiers du bailliage".

<sup>68</sup>. J. van Rompaey, *op. cit.*, p. 223, p. 218, n. 1 et p. 224.

Lorsqu'Isabelle se fut retirée de la cour en 1457, elle consacra l'essentiel de son temps et de sa fortune à la charité et au soutien à la réforme dans les ordres religieux<sup>69</sup>, principalement au mouvement de l'observance. En 1458, elle obtint du pape Pie II le droit de fonder cinq ou six couvents d'observants et de clarisses dans des lieux de son choix<sup>70</sup>. Après la fondation des couvents franciscains d'Amsterdam (1462), de Lebiez<sup>71</sup> en Artois (vers 1464) et de Boetendal près de Bruxelles (1467)<sup>72</sup>, elle entreprit de faire revenir dans les limites de l'échevinage de Bruges les franciscains de l'observance qui avaient dû quitter leur couvent, fondé en 1461 par le réformateur Siger de Dixmude<sup>73</sup>, par suite de l'opposition des quatre couvents mendiants non réformés et d'autres institutions vivant d'aumônes. Elle acquit quatre mesures et trente-deux verges de terre dans le territoire de la paroisse Saint-Jacques<sup>74</sup> et, comme "fondateresse d'icelle eglise", vint elle-même poser la première pierre du couvent la veille de la Saint-Jean 1468 (elle avait alors 71 ans). Dans sa lettre de fondation elle proclame avec énergie que tous ceux qui tenteront de s'y opposer seront considérés comme ses propres adversaires. En effet, au mois de décembre précédent, elle avait déjà dû faire défendre sa "translation et fondation" à Rome par procureurs, à cause d'un appel au pape d'"ung nommé maistre Gille de Beverslines, escolatre de Saint Donas et curé de la paroisse Saint Jaques"<sup>75</sup>. Finalement, sous l'égide de Charles le Téméraire qui avait vivement soutenu la fondation de sa mère, un accord fut conclu en 1469 entre le nouveau couvent et les curés des paroisses de la ville, et assura l'avenir de la fondation d'Isabelle<sup>76</sup>. Dans sa lettre, la duchesse faisait

<sup>69</sup>. M. Sommé, "Le testament d'Isabelle de Portugal et la dévotion moderne", *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 29, 1989, p. 38-45.

<sup>70</sup>. B. de Troeyer, "Hendrik Herp en het excommunicatiegeval te Herentals (1471-1474)", *Franciscana*, 28, 1973, p. 7.

<sup>71</sup>. Lebiez, Pas-de-Calais, ar. Montreuil, cant. Fruges.

<sup>72</sup>. B. de Troeyer, *op. cit.*, p. 7.

<sup>73</sup>. A. Heysse, "Trois couvents des observants à Bruges et environs (1461, 1462, 1468)", *Archivum Franciscanum Historicum*, 41, 1948, p. 219-221.

<sup>74</sup>. Isabelle donne elle-même tous les détails sur sa fondation dans une lettre patente du 16 janvier 1469, incluse dans la charte de ratification de Charles le Téméraire du 26 février 1469. Bruges, archives de l'Etat, charte n° bleu 7527. Voir texte de cette lettre en annexe. Analyse dans A. Heysse, *op. cit.*, p. 224-225 (avec une erreur sur l'année, la date de 1468, ancien style, n'étant pas convertie en nouveau style).

<sup>75</sup>. Bruges, archives de l'Etat, charte n° bleu 7527; procuration devant notaires.

<sup>76</sup>. Texte du concordat dans A. Heysse, *op. cit.*, p. 230-238.

également allusion aux marchands étrangers qui s'étaient plaints de l'éloignement du couvent des observants après son déplacement<sup>77</sup>: "au malaisement et consolacion de pluseurs nacions et autres bons et devotz marchans, manans et habitans d'icelle [ville]". Cette mention prouve qu'à cette époque tardive, elle entretenait encore des relations avec les marchands étrangers de Bruges.

La protection qu'Isabelle assurait aux marchands étrangers est particulièrement bien attestée dans une charte de Philippe le Bon du 6 février 1446 à Louvain prorogeant pour un an la suspension des lettres de marque données en Flandre "a l'encontre de quelxconques marchans de nacions estrangieres", à la demande de la ville de Bruges<sup>78</sup>. Dans sa lettre patente, le duc évoque en effet l'ancienne surséance donnée à Bruxelles le 1er juillet 1441 pour trois ans<sup>79</sup>, "a la supplicacion et requeste de nostre tres chiere et tres amee compaigne la duchesse", puis sa prorogation pour un an à Anvers le 11 septembre 1444, également "a la requeste de nostre dicte compaigne". L'intérêt de la duchesse pour l'activité des étrangers à Bruges apparaît aussi dans des sources éparses, par exemple dans des instructions données par Venise à son consul de Bruges en septembre 1450 qui prouvent sa participation à des négociations: à propos d'un problème de sauf-conduits, il est mentionné que les Vénitiens ont eu des entretiens avec le duc "et sa dame Isabelle de Portugal", et les bourgeois de Bruges et d'Anvers<sup>80</sup>.

Cependant, si des différends surgissaient entre étrangers et Portugais, la protection de la duchesse allait d'abord à ces derniers: en janvier 1451, elle demande à la ville de Damme les raisons de la libération du Castillan Loupe de Geberlion, qui avait pourtant été condamné en 1447 par le conseil de Flandre au profit du Portugais Jean de Sobrinho<sup>81</sup>. La duchesse, selon les trois comptes de messagerie conservés de son maître de la chambre aux deniers Olivier Marouffe (Oliviero Maruffo)<sup>82</sup>, était en relation, pour des motifs variés, avec les marchands portugais de Bruges. En novembre 1435, un de ses

<sup>77</sup>. Le deuxième couvent des observants se trouvait sur le territoire de Sijssle, *inter viam Dixmudensem et Oudenburgensem et in parrochia S. Bavonis*. A. Heysse, *op. cit.*, p. 221.

<sup>78</sup>. Archives de la ville de Bruges, n° 99, chartes politiques, 1e série, n° 1039.

<sup>79</sup>. Cette charte prorogeait elle-même la surséance du 31 août 1438, accordée à la requête des Quatre Membres. L. Gilliodts - van Severen, *op. cit.*, p. 231.

<sup>80</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *Cartulaire de l'ancienne estaple de Bruges*, 1, 1904, p. 716.

<sup>81</sup>. W. Blockmans, *op. cit.*, p. 157, n. 162. Mention de la condamnation dans ADN, B 1994, f° 79, publiée dans J. Paviot, *Portugal et Bourgogne*, p. 367.

<sup>82</sup>. Sur ce personnage: J. Paviot, "Oliviero Maruffo et la cour de Bourgogne", *La Storia dei Genovesi*, 10, Gênes, 1990, p. 369-393; et "Complément", *ibidem*, 11, 1991, p. 119-126.

messagers porte des lettres à Bruges “devers Pierre d’Omignes, marchand de Portingal, touchans aucunes des affaires de madicte dame”<sup>83</sup>. En 1437, elle envoie son clerc de chapelle Pierre Gourdin à Bruges “querir ung livre que Pierre Drago, portugalois, avoit emporté de madicte dame, et icelui avoir rapporté...”<sup>84</sup>. Ou bien, selon une autre source, en 1439 ou 1440, elle prête la somme de 120 riders d’or à Martin Francisco, marchand de Portugal<sup>85</sup>.

C’est après le mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal, et surtout après l’octroi de plusieurs franchises par le duc en 1438, que le comptoir portugais de Bruges prit véritablement son essor<sup>86</sup>. Isabelle, suivant la tradition de la famille royale et de la noblesse portugaise, possédait un navire qu’elle envoyait au Portugal, chargé de produits de Flandre<sup>87</sup>. Ceux-ci étaient exemptés de droits de douane à Lisbonne comme l’indique une charte du roi Alphonse V, du 3 avril 1445, renouvelant un privilège qui remontait au temps de Jean Ier, père de la duchesse<sup>88</sup>. Elle faisait ainsi parvenir à sa famille ou à des établissements religieux des tableaux, des tapisseries ou des sculptures<sup>89</sup>. Elle faisait aussi acheter des produits au Portugal, comme ces mille quartiers de bois de Roménie qu’elle offre au duc pour en faire des arcs en 1446<sup>90</sup>. L’inventaire de ses tapisseries effectué vers 1445 mentionne vingt-trois “tapiz velus de Portugal”, grands et moyens<sup>91</sup>. Même après sa retraite à la Motte-au-Bois, la duchesse continue à user de son influence en faveur de ses compatriotes: en février 1463, elle obtint des échevins de Bruges une réduction de l’assise sur les vins, identique à celle dont jouissaient les Espagnols pour leur consommation personnelle<sup>92</sup>.

<sup>83</sup>. AGR 33, n° 1, VII.

<sup>84</sup>. ADN, B 3373, n° 113501.

<sup>85</sup>. J. Paviot, *Portugal et Bourgogne*, p. 304-305.

<sup>86</sup>. A.H. de Oliveira Marques, “Notas para a historia da feitoria portuguesa na Flandres, no seculo XV”, dans A. Giuffrè éd., *Studi in onore di Amintore Fanfani*, 2, Milan, 1962, p. 455-456.

<sup>87</sup>. *Ibidem*, p. 470, n. 127.

<sup>88</sup>. F. Marquez de Sousa Viterbo, “Isabel de Portugal, duqueza de Borgonha. Notas documentaes para a sua biographia e para a historia das relaçoens entre Portugal e a côrte de Borgonha”, *Arquivo Historico Portuguez*, 3, 1905, p. 87.

<sup>89</sup>. P. Dias, “Les oeuvres d’art importées des Flandres et du Nord de l’Europe”, dans *Feitorias*, catalogue d’exposition, Anvers, 1991, p. 64-66.

<sup>90</sup>. J. Paviot, *op. cit.*, p. 522.

<sup>91</sup>. ADN, B 3508, n° 123907, f° 5.

<sup>92</sup>. L. Gilliodts - van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, 5, p. 448 (Isabelle reçut alors à la Motte-au-Bois la visite de Martin Gonçalves, facteur du roi de Portugal à Bruges), et J. Finot, “Etude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l’Espagne au Moyen Age”, *Annales du Comité flamand de France*, 24, 1898, p. 193-194.

Pour les Portugais de l'entourage d'Isabelle<sup>93</sup>, Bruges était donc une ville attractive. Il est intéressant de constater que, après la venue du Portugal en 1450 de ses neveux et nièce réfugiés à la cour de Bourgogne après la mort de leur père dom Pedro, duc de Coïmbre<sup>94</sup>, c'est à Bruges qu'Isabelle acheta une maison pour Jacques<sup>95</sup>, maison qu'il ne put occuper longtemps puisqu'il partit à Rome en mars 1451 afin d'y poursuivre une carrière ecclésiastique<sup>96</sup>.

Plusieurs Portugais, venus de leur pays avec Isabelle, se sont fixés à Bruges et y ont été enterrés. En premier lieu sa nourrice Mor Gonçalves qui, d'après le compte des travaux de construction au palais princier entre 1446 et 1448, y avait sa résidence<sup>97</sup> et qui fut inhumée dans l'église des dominicains où la nation portugaise avait sa chapelle<sup>98</sup>. Ensuite Jean Vasques qui épousa successivement deux Brugeoises, en 1453 Marguerite van Ackere, morte en janvier 1467, puis Catherine Vande Walle<sup>99</sup>. Il possédait une maison, reconstruite en 1468, qui subsiste encore Zilverstraat, 38, ornée de sa devise "A bon compte avenir". Il fut enterré avec sa famille dans l'église Saint-Sauveur où une plaque de cuivre commémore une fondation perpétuelle de services anniversaires qu'il y avait faite<sup>100</sup>. Venu probablement en Flandre avec Isabelle, il l'a accompagnée tout au long de sa vie jusqu'à devenir son exécuteur testamentaire<sup>101</sup>. Son nom figure dans les listes de gages du personnel de l'hôtel de 1433 à 1454. Il a servi comme valet de chambre<sup>102</sup>, puis comme secrétaire<sup>103</sup>, et enfin comme maître d'hôtel dans les dernières années

<sup>93</sup>. Sur ce sujet, M. Sommé, "Les Portugais dans l'entourage de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1430-1471)", *Revue du Nord*, 77, 1995, p. 321-343.

<sup>94</sup>. A.H. de Oliveira Marques, *Histoire du Portugal des origines à nos jours*, Roanne, 1978, p. 98-99, et J. Paviot, *op. cit.*, p. 44-49.

<sup>95</sup>. ADN, B 4958, compte de Jean Massiet, receveur de la châtellenie de Cassel et du bois de Nieppe, 1451-1452, f° 22 v°: en septembre 1451, la duchesse a fait emprunter à la foire d'Anvers 600 écus "deues de reste pour l'achat de la maison dudit Jaques de Coindre, neveu de madicte dame, assise en ladicte ville de Bruges".

<sup>96</sup>. ADN, B 2008, f° 162 v°.

<sup>97</sup>. AGR, CC, n° 27390, f° 4: construction d'un puits "a l'ostel ou demeure de present madame la mere, nourriche de madame la duchesse de Bourgogne".

<sup>98</sup>. F. Marquez de Sousa Viterbo, *op. cit.*, p. 83-86, et J. Paviot, *op. cit.*, p. 103-104.

<sup>99</sup>. J. Paviot, *op. cit.*, p. 125-127.

<sup>100</sup>. A. Duclos, *Bruges, histoire et souvenirs*, Bruges, 1910, p. 516, et V. Vermeersch, *Bruges, Mille ans d'art*, Paris, Albin Michel, 1986, p. 131 et 157.

<sup>101</sup>. M. Sommé, "Le testament", p. 40.

<sup>102</sup>. ADN, B 1969, f° 58 et v°. A ce titre il lui est payé 56 l. en janvier 1440, pour reste de ses gages jusqu'au 31 décembre 1439.

<sup>103</sup>. ADN, B 2000, f° 81.

de la vie de la duchesse<sup>104</sup>. Remarquons aussi que l'une des femmes de chambre d'Isabelle est devenue brugeoise par son mariage. Il s'agit de Leonor Rodrigues dont la duchesse a "traité" successivement les trois mariages<sup>105</sup>, le dernier avec son secrétaire Paul Deschamps; le duc offrit à celui-ci 1 200 livres, en "avancement de son mariage nagaires traictié par madicte dame entre ledit maistre Paul et Lyennor, du païs de Portugal"<sup>106</sup>.

Pendant toute sa vie aux Pays-Bas, Isabelle de Portugal a donc été en relation étroite avec Bruges. Elle a aimé y résider et participer à la vie économique de la ville qui était encore le plus grand marché de l'Europe du Nord-Ouest. Elle y commandait des bijoux à des orfèvres étrangers ou brugeois<sup>107</sup>; elle y achetait des tissus à offrir en cadeau de nocés<sup>108</sup>. C'est auprès de Michel Lotin, marchand de Bruges, qu'elle fit l'acquisition de tapisseries pour le mariage de son neveu Jean de Coïmbre<sup>109</sup>. Elle utilise aussi les services de banquiers italiens pour des emprunts ou pour transférer de l'argent à l'étranger: pour son neveu Jacques à Rome, elle fit parvenir 1 200 livres par le Génois Leonardo Lomellini<sup>110</sup>, puis après son décès en 1459 elle fit payer les frais de construction de son tombeau à Florence par Pierro da Rabatta, résidant à Bruges<sup>111</sup>. Sur le plan politique, elle a su conquérir la confiance des Brugeois et des Quatre Membres avec lesquels elle a préparé certaines négociations diplomatiques lorsque les intérêts de la Flandre étaient en jeu. C'est pourquoi le duc lui confia volontiers la charge de négocier le montant des aides<sup>112</sup> ou de demander des emprunts<sup>113</sup>.

<sup>104</sup>. Il est mentionné avec ce titre dans la lettre d'amortissement de 5 livres de rente qu'il a acquises pour sa fondation dans l'église Saint-Sauveur, donnée par Charles le Téméraire le 1er juin 1468: ADN, B 1609, f° 38 (37), publiée dans J. Paviot, *op. cit.*, p. 429-431.

<sup>105</sup>. J. Paviot, *op. cit.*, p. 121-122.

<sup>106</sup>. ADN, B 1969, f° 281 v°, publié dans J. Paviot, *op. cit.*, p. 288.

<sup>107</sup>. J. Finot, *op. cit.*, p. 165: achat en 1431 par Isabelle d'un collier d'or et d'un fermail à deux riches joailliers catalans de Bruges. ADN, B 4958, f° 22: achat de bijoux en 1452 à Guillaume Vleuten, orfèvre de Bruges.

<sup>108</sup>. ADN, B 3373, n° 113501: elle fait venir hâtivement de Bruges à Bruxelles deux aunes d'écarlate pour les nocés de Collasse, sa femme de chambre.

<sup>109</sup>. ADN, B 2023, n° 61719 à 61721, publiés dans J. Paviot, *op. cit.*, p. 394-396.

<sup>110</sup>. ADN, B 4959, f° 155 et v°.

<sup>111</sup>. C. Lemaire, M. Henry, A. Rouzet, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne*, catalogue d'exposition, Bruxelles, Bibliothèque royale Albert 1er, 1991, p. 75.

<sup>112</sup>. ADN, B 1969, f° 155 et v°: accompagnée du conseiller Georges de Nevelinc, elle est allée dans ce but à Gand, Bruges et Ypres en avril 1440.

<sup>113</sup>. ADN, B 1988, f° 136: le 21 octobre 1445, elle convoque devant elle à Bruges les Quatre Membres pour obtenir des emprunts sur l'aide de Flandre.

Isabelle aimait en effet s'occuper personnellement de gestion, de finances et d'administration, et régler autant que possible les problèmes sur place. C'est ce que fait apparaître une de ses lettres à la chambre des comptes le 31 janvier 1442; sur un problème de fermage des tonlieux de L'Ecluse, elle écrit: "nous avons entencion d'estre assez brief audit lieu de Bruges et, illec nous venue, parlerons ausdits de Bruges et autres de ceste matiere et aurons advis sur ce que a faire y sera"<sup>114</sup>. Trente-huit ans après les fêtes de son mariage, c'est encore à Bruges que la duchesse accomplit l'un de ses derniers voyages, pour y poser la première pierre d'un couvent franciscain de l'observance, dix jours avant d'assister aux noces de son fils et de sa nouvelle belle-fille, Marguerite d'York.

<sup>114</sup>. ADN, B 17662, chemise "L'Ecluse (ferme)".



## Annexe

*Afin de faire revenir dans la ville de Bruges les frères mineurs de l'observance qui en avaient été expulsés, Isabelle de Portugal leur donne des terrains pour l'édification d'un nouveau couvent dont elle est la fondatrice.*

Hesdin, 16 janvier 1469 (n. st.)

Vidimus inclus dans une lettre patente de Charles le Téméraire ratifiant la fondation de sa mère, donnée à Hesdin le 26 février 1469 (n. st.).

*Bruges, archives de l'Etat, charte n° bleu 7527, original parchemin.*

Ysabel, fille de roy de Portugal, par la grace de Dieu duchesse de Bourgoingne, de Lothier, de Brabant et de Lembourg, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, palatine, de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquise du Saint Empire, dame de Frise, de Salins et de Malines, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Combien que par congié apostolicque noz bien améz orateurs, les freres mineurs de la famille de l'observance de l'ordre monseigneur saint François, aient autres foiz prins possession de certain lieu et heritaige situé dedens la ville de Bruges pour y habiter et y ediffier ung couvent de leurdit ordre, toutesvoies pour les grans empeschemens et obstacles que leur firent et baillèrent lors tant ceulx de la loy comme les quatre ordre[s] mendians et autres de ladicte ville, après aucun procès sur ce fait par maniere de sentence et provision dés le vivant de feu monseigneur cui Dieu pardoint, leur fut baillié et assigné ung lieu et place au dehors de l'eschevinaige et banlieue d'icelle ville pour illec demourer et faire le divin service selon leur vocation, en delaissant du tout la place ou ilz estoient dedens ladicte ville, auquel lieu a eulx assigné ilz ont par l'espace de sept ans ou environ demouré en grant povreté ainsi loingz de ladicte ville et au malaisement et consolacion de pluseurs nacions et autres bons et devotz marchans, manans et habitans d'icelle, lesquelz, pour avoir le bon conseil, confort et administracion spirituel desdiz freres, ne povoient bonnement sans grande vexacion corporelle, peril et dangier frequenter ledit lieu, tant pour la distance et situacion d'icelui que pour la hantise et frequentacion de pluseurs banniz et malfaiteurs crimineulx la environ journellement reparans, comme ce nous a esté pluseurs foiz par gens dignes de foy certiffié et tesmoingnié. Et pour ces choses et autres remonstrees a nostre tres chier et tres amé filz, le duc de Bourgoingne, lors estant conte de Charrolois, desirant y estre pourveu pour la grande amour et devocion qu'il a a ceulx dudit ordre de l'observance pour leur bonne vie et vertueuse renommee, ayant le bien

espirituel et salulaire de sa ville de Bruges, rescrivist a nostre saint pere le pape qui est a present<sup>1</sup>, lequel lui a benignement accordé et ottoié certaines bulles appostoliques bien amples afin de povoir faire lesdits freres de l'observance et leurdit couvent transferer et translater dedens ou plus pres icelle ville. Sur quoy, tant a l'instance de nostredit filz comme de pluseurs desdits bourgeois et marchans, ladicte bulle a esté executée bien deument et solennellement par reverent pere en Dieu l'evesque de Sarepte, suffragant en l'eveschié de Tournay, juge subdelegué en la cause, telement que après grandes informacions et enquestes par lui faictes a esté rendue sa sentence de povoir faire transferer ledit couvent, estant ainsi hors dudit eschevinaige et banlieue, dedens ladicte ville ou plus pres d'icelle selon la teneur desdictes bulles, lesquelles choses d'abondant veues et visitees par reverend pere en Dieu l'evesque de Tournay<sup>2</sup>, il a comme vallables, saines et droiturieres, passees, accordees et approuvees sans y baillier empeschement ne contredit, ains deffendant expressement a tous ses officiers et ceulx de son diocese que nul ne presume d'aler au contraire ou y baillier empeschement quelzconques, mais prestent benignes faveurs ausdits freres de l'observance, comme par ses lettres patentes sur ce faictes peut plus a plain apparoir.

Savoir faisons que nous, qui tousjours avons desiré et desirons de tout nostre cuer l'augmentacion du divin service et l'exaulcement dudit ordre de l'observance pour les notables gens et de grant façon qui s'i sont renduz et rendent bien souvent, menans moult belle et honneste vie, parquoy pluseurs biens salutaires s'en sont ensuiz et ensuivent chacun jour, afin aussi que doresmais soions participans a leurs devotes prieres et oroisons et bonnes euvres, avons par meure deliberacion et l'expresse ordonnance, sceu et consentement de nostredit filz, acquis et acheté les pieces et parties de terres cy après declairees. C'est assavoir demie mesure de terre ou environ sans cens ne rente, prinse et eclissee de deux mesures et seze verges de terre qui souloient appartenir a Colart Daut<sup>3</sup>, aboutissant a la rue et cauchee du chemin de Scepstale. Item deux mesures de terre ou environ qui appartindrent aux povres de l'église Saint Saulveur dudit Bruges, aboutissans aussi audit chemin de Scepstale. Item deux mesures et trente deux verges de terre qui estoient tenues en fief de messire Josse de Wassenaire, chevalier, que

<sup>1</sup>. Paul II, pape de 1464 à 1471.

<sup>2</sup>. Guillaume Fillastre, évêque de Tournai de 1460 à 1473.

<sup>3</sup>. Colaert Daut (ou d'Ault) appartenait à une famille bourgeoise de Bruges; je remercie Monsieur A. Vandewalle pour cette identification. Colaert d'Ault était marguillier de l'église Saint-Jacques et y fonda une chapelle. W. Rombauts, *Het oud archief van de kerkfabriek van Sint-Jacob te Brugge (XIIIde-XIXde eeuw)*, 2, Bruxelles, 1986, p. 129-130.

Thomas Portunaire<sup>4</sup> a acquestees de Jehan Vleschauwere et depuis les nous a transportees pour en faire nostre bon plaisir lesquelles, avec les autres parties de terre dessusdictes de par nous acquises et achetees, nous avons desja par devant notaires apostoliques et tesmoins donnees, cedees et transportees et de rechief par ces presentes, en tant que mestier est, donnons, cedons et transportons a Dieu et a ladicte religion perpetuelement et a tousjours pour illec de nouvel faire ediffier et construire eglise, cloistre, dortoir, maisons, officines et autres choses ausdits freres necessaires et pertinens pour leur inhabitation et demeure perpetuelle. Et pour plus vigoreusement ce que dit est estre veriffié, affermé et roboré, et que a tousjours soit et memeur a Dieu dedyé, sacriffié et consacré, a nostre requeste nostre dit filz a sollennellement admorty lesdites terres, lieu et place, le fait passer et enregistrer en sa chambre des comptes a Lille<sup>5</sup>. Si avons aussi fait benyr certain cymetiere audit lieu par ledit suffragant, du consentement dudit reverend pere en Dieu l'evesque de Tournay. Et en signe de ce que nous sommes fondateresse d'icelle eglise, cloistre et couvent, le vueillans garantir et deffendre envers et contre tous en nous faisant partie pour lesdiz religieulx et tous autres qu'il appartendra se on leur fait ou faisoit faire moleste, travail ou empeschement, la nuyt Saint Jehan Baptiste derrain passé environ dix heures au matin, en la presence de plusieurs notables personnes pour ce illec appellees et assemblees, nous asseismes et meismes audit lieu la premiere pierre en signe de la fondacion d'icelle, a quoy adonc nul ne contredist. Et pourtant, se aucuns presument ou presumoyent de vouloir calumpnier, adnuller, empeschier ou retarder l'effect de nostredicte fondacion, dés maintenant pour lors nous les tenons noz adversaires, pourchassans nostre deshonneur et desplaisir.

Si prions et requérons tant affectueusement et que plus povons a nostredit filz et a tous noz autres successeurs, contes et contesses de Flandres, qu'ilz nous vueillent en ceste partie adherer, assister et aider par toutes voyes deues et raisonnables, en faisant entretenir, garder et reparer ledit lieu et couvent s'il estoit demoly ou alast en ruyne par fortune de feu, de guerre ou autrement. Et afin qu'il appere de tout ce que dit est, nous avons ces presentes signees de nostre main et a icelles fait mettre nostre seel.

Donné ou chastel de Hesdin le XVI<sup>me</sup> jour de janvier l'an de grace mil quatre cens soixante huit.

*Ainsi signé Ysabel. Par madame la duchesse J. de Ramecourt.*

<sup>4</sup>. Thomas Portinari, directeur de la filiale brugeoise des Médecins, également fondateur d'une chapelle dans l'église Saint-Jacques. W. Rombauts, *op. cit.*, 1, p. 68.

<sup>5</sup>. La lettre d'amortissement sans finance, d'août 1468 (Bruges, archives de l'Etat, charte n° bleu 7524), est enregistrée dans le 13<sup>e</sup> registre des chartes: Lille, ADN, B 1608, f° 262v°.

## SAMENVATTING

De dag na haar huwelijk te Sluis op 7 januari 1430 maakt Isabella van Portugal haar plechtige intrede te Brugge. In het Prinsenhof wordt een acht dagen durend feest gehouden. Hoogtepunt van de feestelijkheden was de stichting van de Orde van het Gulden Vlies op 10 januari 1430.

De nieuwe hertogin van Bourgondië, zelf afkomstig van een maritiem en handeldrijvend land, hecht zich snel aan de cosmopolitische havenstad die Brugge op dat ogenblik is. Samen met haar echtgenoot leidt zij een reizend bestaan. Brugge bekleedt als residentiestad de tweede plaats na Brussel. Rijsel is derde in rang. Brugge is de enige stad waar Isabella zich, tussen 1446 en 1448, een nieuw verblijf laat optrekken - op eigen kosten - in het hertogelijk paleis. Zij volgt bovendien persoonlijk de uitbreidingswerken van dit paleis, uitgevoerd tussen 1448 en 1452.

Vrij snel na haar aantreden vertrouwt de hertog belangrijke verantwoordelijkheden in Vlaanderen toe aan zijn echtgenote. De Bruggelingen hebben haar politieke en diplomatieke optreden ter verdediging van de commerciële belangen van Vlaanderen en haar zin voor persoonlijk contact, hetzij met de afgevaardigden van de Vier Leden, hetzij met het stadsbestuur, altijd weten te appreciëren. Na de opstanden in 1436 en 1437 dringen zij er zelfs op aan dat de hertogin naar de stad zou terugkeren en als bemiddelares zou optreden bij de hertog. Zij bewerkt ook een bestand tussen Vlaanderen en Engeland in 1439 en een verdrag met de Franse koning Charles VII in 1445.

Twee Bruggelingen hebben als raadgevers van de hertogin een belangrijke rol gespeeld, met name Paul Deschamps (van Overtvelt), secretaris en later algemeen ontvanger van haar financiën, en Roland Pippe (Pypen), ontvanger van de inkomsten van haar zoon Karel.

Nadat Isabella van Portugal zich in 1457 teruggetrokken heeft van het Hof, komt ze in 1468 - ze is dan meer dan 70 jaar oud - nog één keer naar Brugge om er de eerste steen te leggen van het nieuwe klooster van de Franciscanen, op de St.-Jacobsparochie. De hertogin onderhoudt relaties met de in Brugge gevestigde vreemdelingen. Zij maakt gebruik van de diensten van de Italiaanse bankiers, zowel voor haar verblijfskosten als voor persoonlijke uitgaven. Zij beschermt vooral de Portugese handelaars en neemt ook zelf deel aan de handel tussen Vlaanderen en Portugal. Het is dus begrijpelijk dat meerdere Portugezen uit haar entourage zich te Brugge hebben gevestigd. Te vermelden zijn vooral haar min Mor Gonçalves, haar secretaris Jan Vasques en haar hofdame Leonor Rodrigues, na haar huwelijk met Paul Deschamps.